

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 14 mai 2012

*L'an deux mille douze et le quatorze mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr **Jean-Luc CHAUSSIGNAND**.*

Date de convocation : le 04 mai 2012.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 12*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER – AUZAS – HILAIRE – JOLLIVET – VOLLE – VERNET – CORNET - BOUAZZA – BEUGNET – SALA.

Absents : DELAUZUN

Excusés : M. MAURIN – FIALON.

Mme SALA a été élue secrétaire.

Objet : Convention avec le SDE 07 pour l'entretien de l'éclairage public.

Mr Joël TESTON, adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la Commune confie depuis 1983 l'entretien du réseau d'éclairage public de la Commune au SDE 07 par convention.

Il rappelle également que cette convention a été modifiée par la signature d'un avenant en 2010 suite à l'évolution des technologies et des coûts.

Il expose au Conseil que le SDE a mis en place un entretien préventif des luminaires consistant au remplacement systématique des sources lumineuses en fonction de leur qualité et de leur durée de vie ce qui réduit largement le nombre d'interventions ponctuelles et de dépannage ainsi que leur coût global.

Le service ayant atteint un quasi équilibre financier, le SDE a souhaité revoir les forfaits dans leur globalité.

Le SDE propose donc la signature d'une nouvelle convention prenant en compte les interventions sur les points de commande de l'éclairage public, sur une durée de vie des lampes différente; et bien entendu un coût unitaire d'entretien revu à la baisse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention annexée à la présente décision relative à la maintenance de l'éclairage public de la Commune par le SDE 07.
- Charge son Maire de signer ladite convention.
- S'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires au règlement de la contribution aux frais d'entretien de l'éclairage public.
- Précise que pour 2012 le montant de la participation sera de 8 374 €.
- Rappelle que la participation 2011 s'est élevée à 14 866 €.
- Prend note que le coût sera actualisé annuellement suivant la formule indiquée à l'article 6 de la convention.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 14 mai 2012.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 15 mai 2012
LE PREMIER ADJOINT
J-Luc CHAUSSIGNAND